

27^e TOURNOI RAPIDE DE L'ECHIQUIER DU PAYS FOUESNANTAIS

Tous les participants à l'open rapide d'échecs de Fouesnant s'engagent à respecter le présent règlement.

Article 1 : Présentation

Le club d'échecs l'Échiquier du Pays Fouesnantais organise les 27^{èmes} rapides de Fouesnant le dimanche 6 juin 2026 à l'espace associatif de Kérougué (rue de Kerourgue 29170 Fouesnant).
Le tournoi principal et Le tournoi B réservé au U12, U14 et U16 sont homologués par la FFE sous les numéros 71919 et 71920. Le tournoi C réservé au U8/U10 est homologué par la ligue de Bretagne sous respectivement le numéro 72031.

Ces Open sont ouverts à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- **Comportement correct exigé**
- Être licencié A ou B pour la saison en cours à la F.F.E. (si la licence peut être prise sur place, le joueur devra fournir un certificat médical au club organisateur) ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).
- Remarque :

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

Aucune ré-estimation ultérieure ne sera effectuée.

Seront appariés à la 1^e ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leurs licences et réglé leurs droits d'inscription avant la fin des horaires de pointage (cf. article 4).

Article 2 : Règles et appariement

Les règles du jeu sont celle de la FIDE actuellement en vigueur.

Les appariements se feront au système suisse (Règles C04 FIDE) à l'aide du logiciel Sharly Chess dans sa version la plus récente.

L'article A.5 sur le jeu rapide s'applique.

Article 3 : Cadence

La cadence est de 15 minutes avec un incrément de 5secondes par coups depuis le début de la partie.

Article 4 : Horaires

Le tournoi comprend 7 rondes.

Pointage des joueurs jusqu'à 9 heures 30.

Ronde n°1 : 10h00	Ronde n°2 : 10h55	Ronde n°3 : 11h50	Ronde n°4 : 13h30
Ronde n°5 : 14h25	Ronde n°6 : 15h20	Ronde n°7 : 16h15	

Palmarès et remise des prix à 17h30.

Sur décision de l'arbitre, les arrivants après 9h30 sont susceptibles de commencer à la 2^{ème} ronde.

Article 5 : Droits d'inscriptions et prix

Adultes : 12 € Jeunes : 6 €

Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix du classement général,
- Prix par tranches ELO,
- Prix spéciaux.

L'ordre de priorité et le montant des prix seront affichés entre la 3^{ème} et 4^{ème} ronde.

Les prix ne seront distribués qu'aux joueurs présents à la remise des prix, sauf accord préalable entre le bénéficiaire et le président de l'échiquier fouesnantais. Un prix non distribué reste la propriété de l'Échiquier du Pays de Fouesnant.

Article 6 : Classement

Le classement se fera suivant le nombre de points de parties obtenu.

Le départage entre les ex-aequo sera calculé successivement à l'aide des systèmes : Buchholz tronqué, Buchholz puis Cumulatif.

Article 7 : Forfait

Tout joueur sera exclu définitivement après un forfait non prévenu, sauf décision contraire de l'arbitre principal. Tout joueur ne se présentant pas dans les 15 minutes qui suivent le lancement de la ronde perd par forfait à moins que l'arbitre ne décide autrement. Tout contrevenant au présent règlement pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs

français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler une difficulté pour se rendre sur le lieu du tournoi, appeler le responsable de l'équipe d'arbitrage au 06 72 68 61 53 en précisant ses nom et prénom.

Article 8 : Fin de partie

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Une fois la partie terminée, les pièces sont remises en position de départ sur l'échiquier. Les joueurs viendront saisir leurs résultats sur le logiciel Papi-Web (Sharly-Chess).

Article 9 : Parties nulles

Le jeu ne doit pas servir à l'analyse de la partie ou à du jeu libre. Un espace dédié à l'analyse et au jeu libre sera proposé hors de la zone de jeu.

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 10 : Rappel

La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Les téléphones sont interdits. Ils doivent être éteints et rangés sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie. Il en va de même pour les montres connectées.

Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné. Voir annexe

Article 11 : Arbitrage

Arbitre principal : Laurent LECORNU, AFE1 (n° Z18749).
Arbitres adjoint : Maïwenn LATRUFFE-BOSSANT (n° G56681)

Article 12 : Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent l'Échiquier du Pays fouesnantais et les structures FFE à publier, dans le cadre de leurs sites web ou pour des médias extérieurs, des articles, photos ou vidéos à propos du Rapide du pays fouesnantais sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Article 13 : Jury d'appel

Jury d'appel : Il est constitué avant le début de la première ronde et est affiché en annexe dans la salle de tournoi.

Article 14 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 15 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

Fouesnant le 07 Juin 2026

L'organisateur,

Frédéric MARTIN

L'arbitre,

Laurent LECORNU

Annexe 1 : Commission d'appels sportifs

En cas de litige concernant une décision prise par un arbitre, un joueur peut faire appel de cette décision auprès de la Commission d'appels sportifs (CAS) de la compétition.

Les décisions prises par la CAS sont irrévocables.

En cas de contestation de cette décision, une procédure d'appel reste possible auprès de la CAS fédérale dans les 7 jours qui suivent.

Chaque membre de cette commission ne peut valablement délibérer que pour des litiges qui ne le concernent pas directement. En cas de conflit d'intérêt, il sera remplacé par un suppléant.

Constitution de la commission

- L'arbitre non concerné par le litige :
- Le président du club organisateur l'Échiquier du Pays fouesnantais, Frédéric Martin
- Deux joueurs de 18 ans ou plus, un joueur par tournoi désigné par l'arbitre du tournoi.